

# CONSEIL NATIONAL DE L'INFORMATION STATISTIQUE

## Commission « Entreprises et stratégies de marché »

Réunion du 21 novembre 2011

### Projets d'enquêtes pour avis d'opportunité

1. Enquête : Données de caisse .....	2
2. Enquête : Pratiques culturelles en exploitations légumes.....	8
3. Enquête : Marges de commerce .....	12
4. Cheptels .....	14
5. Conchyliculture .....	19
6 – Enquête : Chaînes de valeur mondiales.....	23

### **Demande d'accès a des données au titre de l'article 7 bis de la loi n°51-7111 du 7 juin 1951 modifiée**

- Base de données du registre des émissions polluantes - BDREP .....	26
--	----

## Enquête expérimentale « Données de caisse »

### 1. Intitulé de l'enquête

Enquête expérimentale « Données de Caisse ».

### 2. Service producteur

Le service producteur est l'Insee (Division des Prix à la Consommation).

### 3. Service réalisant la collecte

Le service en charge de la collecte est le service producteur.

### 4. Historique de l'enquête

Il s'agit d'une enquête nouvelle menée à titre expérimental suite à une étude de faisabilité comportant une exploration des expériences étrangères.

### 5. Bilan des résultats produits

Une étude méthodologique préalable importante a été menée de septembre 2009 à mars 2011 pour déterminer la faisabilité de l'utilisation des données de caisse, dont la nature exacte est détaillée au paragraphe 6 infra, dans le calcul de l'indice des prix. Les résultats de ces travaux sont concluants quant à la faisabilité méthodologique de l'utilisation des données de caisse en production de l'indice des prix.

*1- Les travaux de simulations donnent des résultats satisfaisants pour la précision des indices « données de caisse » et leur comparaison avec les indices IPC actuels*

L'objectif des simulations était de reproduire avec les données de caisses le mode de calcul actuel de l'indice des prix à partir d'un panier annuel fixe de produits, à partir d'un échantillon de données de test portant sur 10 grandes familles de produits et 1000 points de ventes appartenant à 6 grandes enseignes de la grande distribution alimentaire.

Les simulations de calcul d'indices de prix montrent qu'il est possible d'obtenir un niveau de précision satisfaisant des indices (indices de postes significatifs à 1% près sur le champ des six enseignes du test) avec des tailles d'échantillon réduites (taux de sondage de l'ordre de 1% à 2% des séries<sup>1</sup> disponibles) correspondant à un coût de gestion modéré<sup>2</sup>.

La comparaison entre les indices « données de caisses » et les indices issus de la collecte enquêteurs montre une proximité satisfaisante entre ces indices, compte tenu notamment des erreurs d'échantillonnages de l'IPC sur le champ de l'étude (tableau ci-dessous).

### **Evolution des prix sur l'année 2009 pour les enseignes du test pour 8 familles<sup>3</sup> de produits du test, et intervalle de confiance des évolutions**

Poste	Poids du poste	Indices DDC	Indice IPC	Intervalle de confiance à 95% de l'indice IPC	
Café	15,6%	2,1%	1,1%	0,5%	3,7%
Chocolat en tablette	11,8%	-0,1%	1,7%	-1,8%	1,6%
Huile	8,5%	-5,9%	-5,1%	-8,2%	-3,6%
Riz	3,8%	-2,1%	1,3%	-5,8%	1,6%
Yaourt	21,1%	-4,4%	-5,7%	-5,9%	-2,9%
Fromages pâte molle	15,6%	-2,4%	-3,6%	-3,7%	-1,1%
Œufs	9,9%	-1,0%	-2,6%	-2,8%	0,8%
Jus de fruits	13,6%	1,7%	0,2%	0,2%	3,2%

<sup>1</sup> Une série est définie comme le croisement entre un code-barres et un point de vente.

<sup>2</sup> En particulier, le fait de travailler sur un échantillon de séries permet de limiter le volume de remplacements à effectuer pour les produits disparus en cours d'année.

<sup>3</sup> Sur les 10 familles de produits présentes dans les données de test, seules les 8 familles les plus importantes en termes de ventes correspondant à un poste entier de l'indice des prix ont été retenues dans l'analyse.

<b>Ensemble</b>	<b>100,0%</b>	<b>-1,4%</b>	<b>-2,0%</b>	<b>-2,0%</b>	<b>-1,1%</b>
-----------------	---------------	--------------	--------------	--------------	--------------

NB : les colonnes « indices » indiquent l'évolution annuelle des prix en 2009 pour un indice fondé sur les données de caisse (DDC) et pour un indice fondé sur les observations de l'IPC. La ligne « Ensemble » désigne un indice construit pour l'exercice sur le champ des familles étudiées ici et pour les seules enseignes du test.

*2- Les expériences étrangères d'utilisation des données de caisse en production de l'indice des prix apparaissent tout à fait convaincantes en termes d'amélioration des indices de prix*

Trois pays européens utilisent actuellement les données de caisse pour la production de l'indice des prix : les Pays-Bas, la Suisse et la Norvège.

Dans ces pays, les données sont fournies par les enseignes de la grande distribution sur base volontaire, dans le cadre de partenariats mis en place avec l'institut national de statistiques.

Bien que les méthodologies employées diffèrent suivant les pays, il apparaît dans tous les cas que l'utilisation des données de caisse a conduit à une amélioration sensible des processus de production et de la qualité des indices produits.

## **6. Objectifs généraux de l'enquête – Principaux thèmes abordés**

Les progrès techniques permettent d'enregistrer de façon exhaustive et précise l'ensemble des articles passant à la caisse des magasins de la grande distribution. Ces informations sont bien sûr utilisées par les magasins eux-mêmes (gestion de stock en temps réel, suivi du marché...) mais sont également mobilisées par des entreprises spécialisées dans le marketing et les études de marché comme Nielsen ou IRI.

Les données de caisse de la grande distribution à dominante alimentaire se décrivent comme suit.

Il s'agit pour chaque magasin :

1. du prix fixé quotidiennement de chaque article repéré par son code à barre tel qu'entré avant le début de la journée dans le dispositif de facturation par passage en caisse d'une part, et tel qu'affiché en rayon d'autre part.
2. du nombre de chaque article repéré par son code barre, passés en caisse dans la journée.

Quotidiennement ces données sont relevées automatiquement pour chaque magasin et transmises, selon les enseignes, via des centralisations régionales ou nationales, à deux prestataires privés concurrents.

Ces sources sont déjà utilisées sous une forme agrégée par l'Insee. Le Département des Comptes Nationaux et la division des Prix à la Consommation ont recours à des données agrégées afin de suivre l'évolution des quantités consommées et les parts de marché des circuits de distribution. Mais aucune donnée élémentaire n'est exploitée.

Suite aux premiers résultats concluants de l'étude méthodologique préalable (cf. supra paragraphe 5), l'Insee a donc décidé de poursuivre les investigations en testant le projet sur des données réelles à travers une enquête expérimentale, l'objectif étant d'améliorer la précision de l'indice des prix (données exhaustives sur le champ couvert), tout en modernisant les processus de collecte et en renforçant leur fiabilité. Plus précisément, les améliorations suivantes sont attendues du projet données de caisse :

- Production d'un indice fortement amélioré sur le plan statistique (accroissement important de la taille de l'échantillon de prix observés), notamment en termes de précision, précision qu'il sera réellement possible d'estimer
- Fiabilisation de la collecte
- Gains très importants sur la documentation des produits suivis et sur le traitement des effets qualités
- Possibilité de diffuser des indices de prix significatifs à des niveaux beaucoup plus fins qu'actuellement (niveau poste par exemple)
- Possibilité de procéder à des estimations détaillées et régulières de l'impact des traitements de la « qualité » des produits dans l'IPC.
- Possibilité de répondre à des demandes nouvelles sur les prix à la consommation (indices de prix moyens, IPC régionalisés et comparaisons spatiales de prix, ...) ou, pour autant que la documentation des codes-barres le permette, de suivre des domaines actuellement non couverts tels que, par exemple, les produits éco-labellisés.

Il s'agit à ce stade d'une enquête expérimentale, c'est-à-dire que les données collectées serviront uniquement au calcul d'indices expérimentaux mais ne seront pas incorporées dans l'indice des prix officiel diffusé par l'Insee (qui restera dans cette phase entièrement basé sur les relevés de prix effectués par les enquêteurs). Cette enquête expérimentale, qui débute au 1<sup>er</sup> janvier 2012, est prévue pour durer entre trois et quatre ans. L'objectif est notamment de pouvoir produire un indice des prix « en vraie grandeur » avec les données de caisse à partir de 2013 sur le champ économique couvert par ces données.

Cette enquête expérimentale, objet d'un partenariat avec les enseignes qui le voudront bien et de la présente demande d'avis d'opportunité, porte uniquement sur les trois années 2012-2014. Cette période sera mise à profit pour faire fonctionner un dispositif de transmissions quotidiennes à l'Insee des données de caisse et d'exploitation de ces données pour le calcul de l'IPC. Elle permettra d'évaluer les conséquences techniques, méthodologiques et organisationnelles de l'introduction des données de caisse dans l'IPC.

A l'issue de la phase expérimentale, si celle-ci est pleinement concluante, les données de caisse pourraient servir de support principal à la détermination de l'indice des prix à la consommation dans le champ couvert par ces données. **Cette seconde phase n'entre pas dans le champ de l'actuelle demande : le passage en production éventuel fera l'objet d'une nouvelle demande d'avis du Cnis.**

**Remarque importante :** Pour préparer le passage en production qui pourrait être décidé à l'issue de la phase expérimentale, cette phase sera mise à profit pour étudier la sécurisation de la production de l'indice des prix à partir des données de caisse. Cette sécurisation pourrait notamment couvrir :

- une enquête de contrôle qualité des données scannées qui pourrait être réalisée par les enquêteurs Insee, conformément aux bonnes pratiques de la statistique.
- un plan de secours qui serait défini lors de la phase d'étude de faisabilité : ce plan, qui serait mis en œuvre en cas d'arrêt de la réception des données de caisse, viserait à garantir la fiabilité de la première décimale des indices servant aux indexations (IPC global et IPC hors tabac). Il pourrait s'articuler autour de quatre éléments :
  - les relevés de prix qui seraient effectués par des enquêteurs dans le cadre de l'enquête de contrôle des données code-barres ;
  - une hausse temporaire du nombre de relevés effectués par les enquêteurs ;
  - une mobilisation des agents des sites prix pour une campagne de relevés de prix exceptionnelle dans les agglomérations des sites prix (sept sites prix métropolitains) ;
  - des relevés effectués sur internet, par le pôle de Bordeaux, par les sites prix ou à la DG, notamment pour les agglomérations qui n'abritent pas un site prix et dans lesquelles il n'aurait pas été possible d'augmenter la charge de travail des enquêteurs.

## **7. Origine de la demande (règlement communautaire, demande ministérielle, débat public...) et utilisateurs potentiels des résultats**

Conforme aux recommandations et pratiques internationales telles que présentées dans le Manuel de l'indice des prix à la consommation publié sous l'égide collective de l'Organisation internationale du travail, de la Banque mondiale, du Fonds monétaire international, de l'OCDE et d'Eurostat, de même qu'aux règlements européens visant à l'harmonisation des indices de prix à la consommation des pays de l'Union européenne, l'IPC français est internationalement reconnu pour sa robustesse et sa qualité.

Néanmoins, la démultiplication des références des articles vendus aux consommateurs du fait de la diversification des gammes (marques de distributeur, produits à bas coût, diététiques, bio, halal ...) et du développement des ventes promotionnelles, d'une part ;

le besoin, exprimé tant dans le rapport de la commission Quinet « mesurer le pouvoir d'achat des ménages », dont les recommandations ont été largement reprises par le Cnis, que par Eurostat, d'explorer la faisabilité d'indices de prix moyens ; ceux d'indices de prix régionalisés ou portant sur des segments particuliers (produits éco-labelisés par exemple), d'autre part ;

rendent aujourd'hui souhaitable tant une forte augmentation de la taille de l'échantillon des (produits élémentaires|points de vente) de l'IPC (qui contribuerait en outre à une amélioration de la précision de l'IPC) que la connaissance simultanée des prix et des quantités des produits vendus.

Ces constats ont conduit l'Insee à envisager l'exploitation d'autres sources de données, et notamment les fichiers de caisse des enseignes qui contiennent l'exhaustivité des données de prix et de ventes des grandes surfaces de la distribution. Du fait de ce caractère exhaustif, ces données constituent une base de sondage autorisant un tirage aléatoire des produits suivis qui se substituerait à l'actuel processus de sélection raisonnée des produits de l'IPC.

De plus, l'utilisation des données de caisse dans le calcul de l'indice des prix à la consommation constitue une voie d'amélioration de l'indice des prix au niveau international. Elle a été mise en œuvre dans trois pays européens (Suisse, Pays-Bas et Norvège) avec des résultats observés très prometteurs.

Par ailleurs, de nombreuses initiatives sont prises actuellement par des opérateurs privés et des universités pour le suivi de prix sur Internet et la construction d'indices de prix fondés sur ces données (MIT). Ces travaux risquent à terme de déclasser les méthodes usuelles de détermination des indices. Les données de caisse constituent une réponse plus prometteuse encore que les relevés en masse sur internet à l'évolution technologique. En effet, seules ces données permettent de disposer simultanément des quantités vendues et des prix, éléments essentiels au calcul d'un indice de prix à la consommation.

Plus généralement les données de caisse constituent actuellement sur le plan international une voie de recherche majeure en matière de statistique sur les prix à la consommation.

Dans ce cadre, ce projet a été retenu par l'Insee dans le cadre de la démarche Ambition 2015 au titre de l'excellence scientifique et de la modernisation des méthodes de l'institut.

## **8. Place dans le dispositif statistique déjà existant sur le même sujet ; apport à la connaissance du domaine par rapport à d'autres sources déjà disponibles**

### a. Le dispositif déjà existant sur le sujet

L'IPC est produit à partir de deux types de collecte de données effectuées chaque mois :

- la collecte terrain réalisée par un réseau d'enquêteurs couvrant l'ensemble du territoire national
- la collecte centralisée effectuée par des agents de la division des prix à la consommation (Direction Générale de l'Insee) ou du pôle prix de la Direction Régionale de l'Insee Aquitaine.

160 enquêteurs réalisent environ 160 000 relevés de prix dans 27 000 points de vente répartis dans 106 agglomérations de la France métropolitaine et dans les DOM.

En complément de la collecte terrain, 40 000 prix sont collectés de façon centralisée

### b. Apport à la connaissance du domaine par rapport à d'autres sources disponibles

La présente enquête constitue une voie importante pour améliorer la qualité de l'indice des prix à méthodologie constante par rapport à la collecte enquêteurs actuelle.

Afin d'éclairer ces questions, **vous trouverez ci-joint en annexe un rapport détaillé sur la faisabilité du projet données de caisse** élaboré dans le cadre d'un groupe de travail associant l'Insee et six enseignes de la grande distribution alimentaire.

## **9. Insertion dans un système d'information**

Durant la phase expérimentale, objet de la présente demande, les données de caisse seront traitées dans une chaîne nouvelle, séparée de l'actuelle chaîne de production de l'IPC.

## **10. Cible de l'enquête**

La cible de l'enquête est les enseignes de la grande distribution alimentaire : il s'agit de collecter pour chaque enseigne des données quotidiennes de prix et de ventes par article vendu (repéré par son code-barres) et par point de vente.

## **11. Champ de l'enquête (secteurs d'activité, taille de l'unité enquêtée ; catégories de ménages ou d'individus ; etc.)**

Les données recueillies couvrent l'ensemble des grandes et moyennes surfaces de la grande distribution alimentaire qui sont volontaires, à l'exclusion des supérettes (surface de ventes de moins de 400 m<sup>2</sup>) et du hard discount.

Seuls les produits alimentaires et manufacturés de fabrication industrielle (et comportant un code-barres) seront suivis au moyen des données de caisse dans un premier temps, les autres produits posant des difficultés spécifiques en termes de repérage et de continuité du suivi.

Seront collectées les données quotidiennes de ventes et de prix (par code-barres et par points de vente) relatives à l'ensemble des produits vendus dans ces points de vente<sup>4</sup>.

A titre d'ordre de grandeur, le champ de l'enquête expérimentale données de caisse recouvrirait environ 15% de la consommation des ménages.

## 12. Champ géographique de l'enquête

Le champ de l'enquête est celui des grandes et moyennes surfaces de France métropolitaine hors Corse (les grandes surfaces de Corse et des DOM ne participant pas au système actuel de collecte des données de caisse).

## 13. Bases de sondage, échantillonnage

Il s'agit d'une collecte exhaustive (hors produits à code barre attribué par le point de vente : produits frais en libre service ou produits conditionnés sur place) et automatique : une enseigne participant au test fournira l'intégralité de ses données quotidiennes de ventes et de prix (par code-barres et par points de vente) relatives à l'ensemble des produits vendus et à l'ensemble de ses points de vente<sup>5</sup>.

## 14. Mode de collecte

Les fichiers à collecter par l'Insee sont les fichiers quotidiens que les enseignes transmettent déjà à deux sociétés d'études de marché. L'Insee collectera ces fichiers chaque jour, d'abord par l'intermédiaire d'un tiers de transmission sélectionné dans le cadre d'une procédure de marché, puis, dans un deuxième temps au cours de la période expérimentale, directement auprès des enseignes.

## 15. Date (même approximative) et périodicité de la collecte

Les données des enseignes seront collectées quotidiennement.

La collecte expérimentale est prévue pour démarrer au 1<sup>er</sup> janvier 2012, pour s'achever au plus tard au 31 décembre 2015.

## 16. Contraintes imposées à l'enquête

Les contraintes sont minimales, les données existant déjà. Les enseignes seront, dans un second temps, sollicitées pour la mise en place d'une transmission directe de leurs données à l'Insee.

## 17. Instances de concertation (comitologie) : comité scientifique, de concertation, d'orientation, de pilotage, de suivi... :

- Comité de pilotage du projet (Insee)
- Groupe de travail Enseignes/Insee, réunissant les représentants de six enseignes de la grande distribution alimentaire et de la Fédération des entreprises du Commerce et de la Distribution ainsi que les agents de l'Insee en charge du projet

Par ailleurs, une information des syndicats de l'Insee a été effectuée aux différentes étapes du projet (dialogues sociaux du 26 janvier 2010 et du 13 mai 2011). D'autre part, le projet a été présenté aux enquêteurs prix de l'Insee à l'occasion de deux réunions annuelles d'enquêteurs en juin et décembre 2010.

Il convient de rappeler qu'il s'agit à ce stade uniquement d'une enquête expérimentale. Une concertation beaucoup plus approfondie aura lieu dans le cadre de l'expérimentation au sujet du contrôle des données reçues et des processus d'intégration, de la réorganisation de la collecte restante et de la mise en place de processus de sécurisation des flux de données.

## 18. Exploitation et diffusion des résultats

Les résultats de l'expérimentation seront présentés dans le cadre des commissions du CNIS, aux enseignes participant au groupe de travail, et en interne à l'Insee. Ils seront de plus valorisés au

<sup>4</sup> Ou une très large majorité de ses points de ventes, certains points de ventes pouvant être exclus à titre exceptionnel dans la phase expérimentale pour des raisons techniques de transmission des données.

<sup>5</sup> Ou une très large majorité de ses points de ventes, certains points de ventes pouvant être exclus à titre exceptionnel dans la phase expérimentale pour des raisons techniques de transmission des données.

travers de la rédaction d'articles méthodologiques et de la participation à des congrès de statistique au niveau français et international.

#### **19. Moyens humains et financiers mobilisés pour l'enquête**

Le coût du projet est estimé à 2,03 millions<sup>6</sup> pour trois ans. Il correspond aux moyens en personnels et au financement des prestations informatiques nécessaires aux trois années de projet.

#### **Procédures particulières :**

Rien à signaler

---

<sup>6</sup> Estimation provisoire réalisée dans le cadre de l'expression des besoins plus projet. Une évaluation beaucoup plus précise sera effectuée lors de la phase d'étude préalable aboutissant à une description détaillée de la solution retenue sur le plan statistique et informatique.

## Enquête sur les pratiques culturales dans le domaine des légumes

### 1. Intitulé de l'enquête

Enquête sur les pratiques culturales dans le domaine des légumes (PK légumes2012).

### 2. Service producteur

Le Service de la Statistique et de la Prospective (SSP) du Ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation, de la Pêche, de la Ruralité et de l'Aménagement du Territoire – Sous-direction des statistiques agricoles, forestières et agroalimentaires – Bureau des statistiques végétales et forestières.

Responsables :

Daniel Rodier (tél : 05 61 28 94 75, mél : [daniel.rodier@agriculture.gouv.fr](mailto:daniel.rodier@agriculture.gouv.fr))

Pierre Chapelle (tél : 05 61 28 93 84, mél : [pierre.chapelle@agriculture.gouv.fr](mailto:pierre.chapelle@agriculture.gouv.fr))

L'office national de l'eau et des milieux aquatiques (ONEMA) participe au co-financement de l'enquête.

### 3. Service réalisant la collecte

La collecte sera réalisée par des enquêteurs encadrés par les services régionaux d'information statistique et économique (SRISE) implantés au sein des directions régionales de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (DRAAF) du Ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation, de la Pêche, de la Ruralité et de l'Aménagement du Territoire.

### 4. Historique de l'enquête

Les enquêtes sur les pratiques culturales des agriculteurs ont été reconduites dans le programme à moyen terme 2009-2013 de la statistique agricole. Elles constituent un outil majeur d'évaluation de l'impact des pratiques agricoles sur l'environnement. Dans l'édition de 2001, ces enquêtes n'étaient faites que dans le domaine des grandes cultures et des prairies. En 2006, une enquête viticulture a été réalisée pour la première fois en complément de l'enquête quinquennale sur les grandes cultures et les prairies.

Le plan d'action Ecophyto 2018 du ministère de l'agriculture, qui vise à réduire et améliorer l'utilisation des pesticides, prévoit la réalisation d'enquêtes sur les pratiques agricoles et notamment la reconduction des enquêtes périodiques sur les grandes cultures et la viticulture tous les 5 ans, le développement de nouvelles enquêtes, à la même fréquence, dans les secteurs de l'arboriculture et des cultures légumières y compris dans les DOM, et la mise en place d'enquêtes intermédiaires, restreintes aux pratiques phytosanitaires, pour les grandes cultures, la viticulture, les fruits et les légumes.

L'enquête sur les pratiques agricoles dans le domaine des cultures légumières est une enquête nouvelle. Elle répond à l'exigence du plan d'action Ecophyto 2018 qui vise notamment à caractériser les pratiques phytosanitaires et mesurer des indicateurs de pression phytosanitaire.

Par ailleurs, elle permet de répondre au règlement (CE) n° 1185/2009 relatif aux statistiques sur les pesticides.

Elle apporte enfin des éléments pour apprécier l'incidence des programmes d'action mis en œuvre dans le cadre de la directive européenne dite « Nitrates ».

### 5. Bilan d'exécution de l'enquête et des résultats produits

Sans objet.

## 6. Objectifs généraux de l'enquête – Principaux thèmes abordés

L'enquête a pour objectif de décrire les pratiques culturales et d'exploitation des agriculteurs produisant des légumes pour mesurer notamment des indicateurs de suivi de l'usage des produits phytosanitaires dans le secteur des légumes. Deux ensembles sont concernés :

1. le premier, concernant toutes les cultures légumières, vise à reconstituer l'itinéraire technique suivi pour la culture enquêtée : engagement à respecter un cahier des charges particulier, précédents culturaux, préparation du sol, semis, fertilisation, lutte contre les ennemis des cultures, rendement...
2. le second concerne l'usage des produits phytosanitaires sur l'ensemble de l'exploitation : type de pulvérisateur, maniement des produits phytosanitaires, traitements...

## 7. Origine de la demande (règlement communautaire, demande ministérielle, débat public...) et utilisateurs potentiels des résultats

La demande émane du service en charge du pilotage du plan d'action Ecophyto 2018 qui vise à réduire si possible de 50 % l'usage des pesticides d'ici 2018. Dans le cadre de ce plan, la Direction Générale de l'Alimentation du Ministère de l'Agriculture a demandé au SSP de développer une enquête portant spécifiquement sur les cultures légumières afin de suivre les pratiques culturales de ce secteur.

Par ailleurs, cette enquête permet de répondre au règlement (CE) n° 1185/2009 relatif aux statistiques sur les pesticides.

## 8. Place dans le dispositif statistique déjà existant sur le même sujet ; apport à la connaissance du domaine par rapport à d'autres sources déjà disponibles (enquêtes ou fichiers administratifs)

Il n'y a pas d'autres sources disponibles actuellement sur l'utilisation des produits phytosanitaires et les pratiques culturales en maraîchage.

## 9. Insertion dans un système d'information

L'enquête s'insère dans le programme des enquêtes du SSP. Elle fait partie d'un ensemble d'enquêtes sur les pratiques culturales. Ce dispositif comprend des enquêtes quinquennales et des enquêtes intermédiaires, restreintes aux seules pratiques phytosanitaires, en cohérence avec les objectifs du plan d'action Ecophyto 2018 (cf. point 4. Historique de l'enquête).

Cette enquête apportera un complément important dans le domaine des cultures légumières au système d'informations sur les pratiques culturales. Elle aboutira à la connaissance fine des itinéraires techniques et à la production d'indicateurs relatifs à l'usage des produits phytosanitaires pour des cultures pour lesquelles aucune donnée n'était disponible. Elle sera valorisée par le Ministère de l'Agriculture (dont le SSP), et sûrement par des chercheurs.

Elle sera reconduite environ tous les 4 ans. Une enquête « intermédiaire » ne portant que sur le seul volet relatif aux produits phytosanitaires sera intercalée entre deux enquêtes sur les pratiques culturales des légumes. L'opportunité est demandée pour l'enquête sur les pratiques culturales sur les légumes de 2012 uniquement.

## 10. Cible de l'enquête

L'unité de collecte est la parcelle. L'interrogation est faite auprès de l'exploitant de la parcelle. Le nombre de parcelles enquêtées est estimé à 10 000 environ.

## 11 Champ de l'enquête (secteurs d'activité, taille de l'unité enquêtée ; catégories de ménages ou d'individus ; etc.)

Le choix des espèces sur lesquelles va porter l'enquête s'appuie sur les données de la statistique agricole annuelle qui sont les plus récentes disponibles au moment de la rédaction de la présente fiche. Les espèces retenues sont celles les plus importantes pour la production vers le marché du frais. Onze espèces ou groupes d'espèces permettent de couvrir environ 70 % des surfaces et 75 %

de la production de légumes destinés au marché du frais. Il s'agit de : tomate, salades (y compris mâche), choux à inflorescences (chou-fleur, brocoli, chou romanesco...), choux à feuilles (hors chou à choucroute), carotte, melon, oignons et échalote, poireau, concombre, fraise et artichaut. Cette liste pourra être revue en fonction des résultats du recensement agricole de 2010.

## 12. Champ géographique de l'enquête

L'enquête sur les pratiques culturales légumes de 2012 est prévue sur l'ensemble du territoire, y compris les DOM lorsqu'ils sont concernés.

## 13. Bases de sondage, échantillonnage

Les données issues du recensement agricole 2010 sont disponibles courant été 2011. Le recensement des exploitations ayant produit des légumes permettra de connaître la structure des cultures légumières. Ces informations auront environ 2 ans au moment de l'enquête. Leur qualité devrait donc être assez bonne même si les cultures légumières sont moyennement stables.

Un échantillon à enquêter sera tiré à partir de l'univers des exploitations ayant au moins une des 9 espèces listées au point 11. Il conviendra de prévoir des exploitations pour remplacer les exploitations qui auraient cessé leur production légumière depuis le recensement.

## 14. Mode de collecte

La collecte sera réalisée sur Tablet PC par des visites d'enquêteurs des services régionaux de statistique agricole auprès des exploitations qui auront été tirées et constitueront l'échantillon à enquêter.

## 15. Date (même approximative) et périodicité de la collecte

La collecte est programmée pour la période novembre 2012 – janvier 2013.

## 16. Contraintes imposées à l'enquête

L'enregistrement des pratiques culturales est largement répandu. L'enquêté dispose donc des données nécessaires à l'enquête. La durée de réponse au questionnaire est estimée au maximum à 1 heure.

## 17. Instances de concertation (comitologie) : comité scientifique, de concertation, d'orientation, de pilotage, de suivi... :

Un comité des utilisateurs est créé pour examiner le questionnaire de l'enquête. Il comprend des représentants des ministères chargés de l'agriculture et de l'écologie, des organisations de producteurs, de FranceAgriMer, de la filière professionnelle (Légumes de France, Felcoop, CTIFL) et des services locaux de statistique agricole.

Un comité de pilotage regroupant notamment le service en charge de la mise en œuvre du plan Ecophyto 2018 se réunit régulièrement pour valider les différentes étapes de réalisation de l'enquête.

## 18. Exploitation et diffusion des résultats

Type de diffusion envisagée	Période de diffusion envisagée	Niveau géographique envisagé pour les résultats (France entière ou métropole seule, régions, départements)	Remarques
selon la codification *			

1	Automne 2013	France entière, régions	Données valorisées dans le cadre du plan Ecophyto 2018
2	Automne 2013	France entière, régions	Données détaillées sous forme de tableau pour tout public
3	Automne 2013	France entière, régions	

\* type de diffusion

1 - Alimentation de processus aval *comptes nationaux, Eurostat, bases multisources...*

2- Données détaillées, *bases de données, fichiers détail tout public ou public spécifique (chercheurs, collectivités...)...*

3 - Chiffres clés, principaux résultats "*4 pages*", *indicateurs, indices...*

4 - Synthèses, analyses publications de références, éventuellement multisources:::

5 - Valorisation, communication *site internet dédié, séminaire, conférence...*

Après traitement du secret statistique, les données ayant été collectées pourront être utilisées notamment, par l'administration et les organismes techniques et de recherche, pour établir des indicateurs sur l'utilisation de produits phytosanitaires pour les cultures légumières.

#### 19. Moyens humains et financiers mobilisés pour l'enquête

Moyens humains : 1 responsable d'enquête (1 ETP niveau A) en administration centrale + 10 ETP en régions.

Moyens financiers : budget d'environ 1 000 000 € prévu avec un co-financement ONEMA et MAAPRAT dont environ 500 000 € pour la collecte.

#### Procédures particulières :

## Enquête sur les marges commerciales

### 1. Intitulé de l'enquête

Enquête sur les marges commerciales

### 2. Service producteur

Insee, Direction des Statistiques d'Entreprises, Département des synthèses sectorielles.

### 3. Service réalisant la collecte

Insee, Direction régionale de Midi-Pyrénées.

### 4. Historique de l'enquête

Il s'agit d'une nouvelle enquête. Le besoin auquel elle répond correspond toutefois à une demande relativement ancienne d'amélioration des comptes nationaux (cf point 6. ci-dessous).

### 5. Bilan d'exécution de l'enquête et des résultats produits

Sans objet.

### 6. Objectifs généraux de l'enquête – Principaux thèmes abordés

L'objectif de l'enquête est de répondre à une préoccupation relativement ancienne des comptes nationaux de l'Insee, rendre plus robuste l'estimation de la ventilation de la marge commerciale par produits. Aucune source ne fournit actuellement cette ventilation qui est nécessaire pour élaborer le tableau des entrées-sorties (TES). Disposer d'une enquête permettra de comparer la pertinence de différents jeux d'hypothèses pour l'élaboration des ERE et d'étalonner une méthode d'estimation utilisable pour les prochaines bases des comptes nationaux.

L'enquête sera ciblée sur cet objectif, en visant le concept de marge commerciale brute, qui décrit la production de service commercial dans la comptabilité nationale. Le questionnaire devrait être constitué d'un tableau similaire à celui inclus dans l'ESA qui collecte la ventilation du CA par produits (de l'ordre d'une quinzaine de postes), de manière à recueillir, pour la même nomenclature de produits (adaptée à chaque secteur d'activité commerciale), les taux de marge commerciale.

### 7. Origine de la demande (règlement communautaire, demande ministérielle, débat public...) et utilisateurs potentiels des résultats

La demande émane du département des comptes nationaux de l'Insee. L'ensemble des publics utilisant les comptes nationaux bénéficieront de l'enquête.

### 8. Place dans le dispositif statistique déjà existant sur le même sujet ; apport à la connaissance du domaine par rapport à d'autres sources déjà disponibles (enquêtes ou fichiers administratifs)

Si les sources administratives permettent de calculer la marge commerciale (brute) totale (réalisée sur l'ensemble des produits de l'entreprise) et l'enquête sectorielle annuelle (ESA) de connaître la ventilation du chiffre d'affaires par produits, aucune source ne permet en revanche de ventiler la marge commerciale par produits. L'enquête sur les marges commerciales (brutes) par produit permettra de disposer pour la première fois d'une information statistique sur cette ventilation qui permettra d'étalonner des méthodes d'estimation à partir de l'information disponible dans la source administrative et dans l'ESA.

Cette enquête prendra la forme d'un volet complémentaire à l'ESA. Elle est aperiodique. Il n'est pas prévu de collecter cette information de façon annuelle, ni même à ce stade de façon répétée.

### 9. Insertion dans un système d'information

L'enquête s'insère dans le dispositif de l'ESA, sans toutefois modifier le questionnaire de celle-ci. Etant donné la nature de l'information demandée, le champ de l'enquête, et la nécessité de disposer d'une information cohérente avec les données issues de l'ESA, il est prévu d'articuler l'enquête et l'ESA en intégrant l'enquête comme un volet complémentaire de l'ESA, c'est-à-dire collecté simultanément mais avec un questionnaire distinct.

### 10. Cible de l'enquête

Les entités ciblées par l'enquête sont des unités légales répondant à l'ESA, relevant du champ ci-dessous. L'enquête portera sur 4000 à 5000 entités.

### 11. Champ de l'enquête (secteurs d'activité, taille de l'unité enquêtée etc.)

L'enquête portera sur un nombre limité de secteurs d'activités du commerce définis en fonction de deux critères : leur poids dans la marge commerciale totale, et le degré de dispersion de leurs ventes entre différents produits. On est ainsi conduit à cibler en priorité les entreprises appartenant aux secteurs commerciaux suivants : hypermarchés (4711F), supermarchés (4711D), grandes surfaces de bricolage (4752B), et si possible le commerce de détail de meubles (4759A), la vente à distance sur catalogue général (4791A), le commerce de gros non spécialisé (4690Z), commerce de voitures et de véhicules automobiles légers (4511Z).

En effet, comme la marge commerciale totale des entreprises est déjà disponible dans les sources administratives, on peut se dispenser d'interroger les secteurs dont les ventes apparaissent d'après l'ESA fortement concentrées sur un seul produit, et ceux dont le poids est faible.

### 12. Champ géographique de l'enquête

Le champ géographique est la France entière.

### 13. Bases de sondage, échantillonnage

La base de sondage et l'échantillonnage sont communs avec l'ESA, dont on interrogera un sous-champ défini en termes d'activité principale : toutes les unités légales appartenant à l'échantillon de l'ESA et ayant une des activités principales listées au point 11 seront interrogées.

### 14. Mode de collecte

Il sera identique à celui de l'ESA au moment de l'enquête : questionnaire papier (joint à celui de l'ESA), ou questionnaire par internet si l'ESA est collectée par internet d'ici 2013.

### 15. Date (même approximative) et périodicité de la collecte

La collecte est envisagée en 2013 (en parallèle avec celle de l'ESA). Un test aura lieu début 2012. Il n'est pas prévu à ce stade de renouveler l'enquête.

### 16. Contraintes imposées à l'enquête

Le questionnaire sera essentiellement composé d'un tableau analogue à celui de la ventilation du CA par activités dans l'ESA (la nomenclature de produits sera identique), mais portant sur des taux de marge commerciale (bruts).

### 17. Instances de concertation (comitologie) : comité scientifique, de concertation, d'orientation, de pilotage, de suivi... :

Un comité de concertation sera mis en place. Il sera composé de représentants des partenaires sociaux et organisations professionnelles représentatives, et des représentants des utilisateurs, en particulier au sein du département des synthèses sectorielles et du département des comptes nationaux de l'Insee.

### 18. Exploitation et diffusion des résultats

Les résultats seront exploités et diffusés dans le cadre de la publication des comptes nationaux (en particulier du tableau entrées-sorties).

### 19. Moyens humains et financiers mobilisés pour l'enquête

Les ressources mobilisées sont évaluées de la façon suivante :

(en ETP)s

	<b>A</b>	<b>B</b>	<b>C</b>
<b>Préparation du test</b>	1/4		
<b>Test</b>	1/4	1/5	
<b>Préparation de l'enquête</b>	3/4	1/4	
<b>Collecte et contrôles</b>	1/2	2	2
<b>Post-collecte</b>	1/2		

## Enquête Cheptels bovins, ovins, caprins et porcins

### 1. Intitulé de l'enquête

Enquêtes Cheptels bovins, ovins, caprins et porcins

### 2. Service producteur

Le Service de la Statistique et de la Prospective (SSP) du Ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation, de la Pêche, de la Ruralité et de l'Aménagement du Territoire – Sous direction des statistiques agricoles, forestières et agroalimentaires – Bureau des statistiques animales.

### 3. Service réalisant la collecte

La collecte est réalisée par les Services régionaux de l'information statistique et économique (SRISE) implantés au sein des Directions régionales de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (DRAAF) au sein du ministère de l'agriculture.

### 4. Historique de l'enquête

Les enquêtes cheptel ont été mises en place pour répondre aux directives communautaires 93/23/CEE (statistiques sur le cheptel et la production du secteur porcin), 93/24 (statistiques sur le cheptel et la production du secteur bovin) et 93/25 (statistiques sur le cheptel et la production du secteur des ovins et des caprins) demandant aux Etats membres de transmettre des informations statistiques sur les effectifs des cheptels bovins, porcins, ovins et caprins. Ces directives ont été abrogées et remplacées par le règlement (CE) N°1165/2008 du 19 novembre 2008. Les données collectées dans le cadre des enquêtes « cheptels » permettent de répondre à ce règlement.

Le précédent avis de conformité du Cnis sur les enquêtes « cheptels » a été délivré lors de sa réunion du 14 juin 2007.

### 5. Bilan d'exécution de l'enquête et des résultats produits

Le règlement européen impose des périodes de collecte : au 1<sup>er</sup> mai et 1<sup>er</sup> novembre pour les cheptels bovin et porcin et au 1<sup>er</sup> novembre pour les cheptels ovins et caprins.

Les données des effectifs des cheptels ovins, caprins, porcins étaient collectées dans le cadre d'enquêtes auprès des exploitations agricoles. Pour les exploitations bovines, à compter de 2005, l'utilisation d'une source administrative, la Base de données nationale d'identification (Bdni) bovine, a permis de supprimer l'enquête de mai auprès des éleveurs et d'alléger l'enquête de novembre.

Les résultats des enquêtes « cheptel » sont communiqués à Eurostat pour diffusion et utilisés par les services régionaux de statistiques agricoles pour l'établissement des résultats de la statistique agricole annuelle (SAA). Ils font l'objet de diffusion sous forme de publications mises en ligne sur le site Agreste du SSP.

### 6. Objectifs généraux de l'enquête – Principaux thèmes abordés

Ces enquêtes sont destinées à répondre au règlement européen (CE) n°1165/2008 du 19 novembre 2008. Pour chaque espèce (bovine, ovine, caprine et porcine), il s'agit de déterminer les effectifs présents à une date donnée, par catégorie, par type d'élevage (lait ou viande), par destination des animaux (renouvellement ou boucherie). La connaissance de ces données permet de réaliser des estimations de production qui doivent également être communiquées à Eurostat.

Par ailleurs, une dizaine de questions complémentaires sont prévues de façon à disposer d'informations sur des thématiques pertinentes concernant les pratiques d'élevage (alimentation des

animaux, santé animale, mode de commercialisation, ...). Les thèmes retenus sont arrêtés annuellement en concertation avec les utilisateurs.

### **7. Origine de la demande (règlement communautaire, demande ministérielle, débat public...) et utilisateurs potentiels des résultats**

Les enquêtes « cheptels » s'inscrivent depuis 1993 dans le cadre de règlements européens. Depuis 2009, le règlement (CE) 1165/2008 du 19 novembre 2008 définit les éléments à communiquer à Eurostat s'agissant des données des effectifs des cheptels bovins, ovins, caprins et porcins de chaque état membre ainsi que le calendrier de transmission des données. La connaissance des données de cheptel permet d'estimer un potentiel de production de viande bovine, ovine, caprine et porcine.

Les utilisateurs des résultats sont en premier lieu les instances européennes (Eurostat), les services régionaux des statistiques agricoles (Srise) dans les DRAAF pour l'élaboration de la statistique agricole annuelle (SAA) et les organisations professionnelles agricoles (Instituts techniques).

### **8. Place dans le dispositif statistique déjà existant sur le même sujet ; apport à la connaissance du domaine par rapport à d'autres sources déjà disponibles (enquêtes ou fichiers administratifs)**

Pour les cheptels ovins, caprins et porcins, il n'existe pas encore de sources administratives suffisamment fines (au niveau des catégories d'animaux et des niveaux géographiques nationaux et infra nationaux) dont l'utilisation permettrait de disposer des données demandées par le règlement européen.

En revanche, la Base de données nationale d'identification (Bdni) bovine mise en place à compter de l'année 2000 permet de satisfaire au règlement européen pour la quasi totalité des catégories demandées. Par contre, un type d'information n'est pas disponible dans la Bdni et devra faire l'objet d'un questionnement spécifique tous les 5 ans de façon à permettre la mise à jour d'un coefficient de répartition.

L'utilisation de la Bdni ovine et caprine est également prévue dès que les données seront disponibles. Par contre les informations présentes dans la Bdni porcine et les obligations de déclaration concernant cette espèce ne permettront probablement pas d'alléger les enquêtes porcines au même niveau que les enquêtes bovines puis ovines et caprines.

### **9. Insertion dans un système d'information**

Les enquêtes « cheptels ovins, caprins et porcins » s'insèrent dans le système d'information du SSP en utilisant le recensement agricole réalisé en 2010 comme base de sondage. Elles se déroulent selon une périodicité conditionnée par les dates de transmission des données définies par le règlement européen (voir paragraphe 15).

Des questions complémentaires, concernant des thématiques d'élevage (alimentation, santé animale, mode de commercialisation, ...) pourront être intégrées aux questionnaires, participant ainsi à l'amélioration du système d'information du SSP. L'opportunité dans le choix des questions sera définie en concertation avec les partenaires institutionnels du SSP (Ministère de l'agriculture, organisations professionnelles, ...).

L'enquête « cheptel bovin » sera réalisée au minimum tous les 5 ans pour obtenir une information non disponible dans la BDNI. Cette information permet de calculer un coefficient de répartition qui, combiné avec les données de la Bdni, complète le système d'information du SSP sur l'élevage bovin. L'enquête cheptel bovin pourra par ailleurs être réalisée pour collecter des données complémentaires aux effectifs.

### **10. Cible de l'enquête**

Les unités enquêtées sont les exploitations agricoles détenant les animaux de l'espèce enquêtée. Pour les trois enquêtes ovines, caprines et porcines, environ 10 000 exploitations seront enquêtées.

### **11. Champ de l'enquête (secteurs d'activité, taille de l'unité enquêtée ; catégories de ménages ou d'individus ; etc.)**

Cheptel ovin : au moins 10 ovins ou capacité d'agneaux à l'engraissement supérieure ou égale à 100 ;  
 Cheptel caprin : au moins 10 caprins ou capacité d'agneaux à l'engraissement supérieure ou égale à 100

Cheptel porcin : au moins 50 porcins ou une capacité en truies supérieure ou égale à 25 ou une capacité en engraissement (post-sevrage et engraissement) supérieure ou égale à 100.

## 12. Champ géographique de l'enquête

Les enquêtes « cheptel » couvrent la France métropolitaine et les DOM. Des extensions régionales de questionnement ne sont pas envisagées.

Le champ logique et géographique doit permettre de couvrir au moins 95% du total des animaux de chaque espèce estimé par le recensement agricole de 2010. Ce taux de couverture est défini par le règlement européen.

## 13. Bases de sondage, échantillonnage

Les enquêtes cheptels à venir seront basées sur la méthode de l'échantillonnage rotatif. Cette méthode permettra de cumuler les avantages du panel, à savoir gain de précision pour estimer des évolutions et réduction de l'erreur d'observation, sans en subir les deux principaux inconvénients : d'une part, la charge d'enquête d'un individu est limitée dans le temps, et d'autre part le renouvellement partiel de l'échantillon à chaque enquête à partir d'un univers régulièrement mis à jour permet de rester représentatif de cet univers, sans besoin de redressement. Les échantillons de mai et novembre pour l'enquête cheptel porcin seront indépendants mais pas forcément disjoints.

Les tirages seront effectués de manière équilibrée en utilisant la macro Cube mise à disposition par l'Insee. L'utilisation d'informations auxiliaires comme les effectifs par catégorie d'animaux et les capacités de production permettront d'améliorer sensiblement la précision des estimateurs.

L'existence d'une base de sondage de bonne qualité, dans laquelle les exploitations nouvelles sont détectées est indispensable. L'utilisation des fichiers administratifs tels que Sirene et la Bdni devrait permettre une actualisation régulière de la base de sondage, et donc une bonne détection des nouvelles exploitations.

## 14. Mode de collecte

La collecte est réalisée par téléphone par un agent du Service régional d'information statistique (Srise) basé dans les Directions régionales de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (DRAAF). Un courrier est envoyé au préalable par le service enquêteur afin d'informer l'exploitant de sa participation à l'enquête. Un questionnaire est joint pour que l'enquêté prenne connaissance des questions qui lui seront posées. A partir de 2013, les exploitants enquêtés auront également la possibilité de répondre par Internet s'ils le souhaitent. Dans un premier temps, seules les collectes des données pour le cheptel bovin de mai et de novembre se feront, entièrement ou partiellement, à partir de l'utilisation d'une source administrative (Bdni).

Dans un second temps, l'utilisation de la Bdni ovine et caprine permettra d'alléger le dispositif de collecte auprès des éleveurs ovins et caprins, après expertise des données administratives qui existeront.

Les données issues de sources administratives sont traitées par le SSP.

## 15. Date (même approximative) et périodicité de la collecte

Enquêtes cheptel ovin et caprin : enquêtes annuelles, réalisées au 1<sup>er</sup> novembre de l'année n

Enquête cheptel porcin : enquête semestrielle, réalisée au 1<sup>er</sup> mai et au 1<sup>er</sup> novembre de l'année n

Enquête bovine : collecte des données à partir de la Bdni semestrielle, réalisée au 1<sup>er</sup> mai et au 1<sup>er</sup> novembre ; enquête aperiodique pour déterminer les coefficients de répartition appliqués aux données de la Bdni tous les 5 ans.

## 16. Contraintes imposées à l'enquête

Pour les enquêtes cheptel « ovins, caprins et porcins », la durée de l'entretien est estimée à environ 10 minutes. Il n'y a pas d'autres contraintes imposées à l'enquêté. Mais à partir de 2013, les exploitants enquêtés auront également la possibilité de répondre par internet s'ils le souhaitent. L'intégration de questions complémentaires se fera en s'assurant de ne pas alourdir de façon excessive la durée de l'entretien. Les questions posées seront simples, permettant ainsi des réponses rapides.

**17. Instances de concertation (comitologie) : comité scientifique, de concertation, d'orientation, de pilotage, de suivi...**

Le programme d'enquêtes du SSP et en particulier les enquêtes « cheptels » sont présentés à la commission consultative de la statistique agricole (COCOSA) qui se réunit chaque année en deux formations : utilisateurs internes (autres directions du Ministère de l'agriculture, FranceAgrimer) et utilisateurs externes (organisations professionnelles, instituts techniques, chercheurs, ...). Cette commission constitue un lieu d'échanges au cours duquel le principe d'intégrer ou pas des questions complémentaires aux enquêtes cheptels a été abordé. Lors de la dernière réunion de la COCOSA, le 18 mars 2011, les participants ont validé le principe et l'intérêt de ces questions complémentaires. Les thématiques retenues, le contenu des questions, la périodicité des thèmes étudiés seront discutés lors des comités d'utilisateurs réunis par filière (administration, FranceAgrimer, organisations professionnelles, chercheurs, service enquêteur). Les propositions, le mode de questionnement et les questions à poser sont présentés, discutés et validés par ces comités.

**18. Exploitation et diffusion des résultats**

Type de diffusion envisagée selon la codification *	Période de diffusion envisagée	Niveau géographique envisagé pour les résultats (France entière ou métropole seule, régions, départements)	Remarques
1 (Eurostat)  Enquêtes mai n          Enquêtes novembre n	15/09/n (données provisoires) et 15/10/n+1 (données définitives)      15/02/n+1 (données provisoires) et 15/05/n+1 (données définitives)	Niveau national pour les enquêtes de mai      Niveaux national et régional pour les enquêtes de novembre	Cf règlement CE 1165/2008 du 19/11/2008
3	Après la parution sous Eurostat  3 à 4 mois après la publication sous Eurostat	Niveau national (résultats France)  Niveau UE (résultats France au sein de l'UE)	Publications types InfoRapides disponibles sur le site Agreste

3	En parallèle à la diffusion à Eurostat	Niveau national, régional, départemental	Aide à la détermination par les Srise des effectifs de la SAA
3	Année n+1 pour les enquêtes cheptel du 01/11/N	Niveau national	Traitement des résultats des questions complémentaires.  Valorisation SSP et/ou partenaires

1 - Alimentation de processus aval *comptes nationaux, Eurostat, bases multisources...*

2- Données détaillées, *bases de données, fichiers détail tout public ou public spécifique (chercheurs, collectivités...)...*

3 - Chiffres clés, principaux résultats "*4 pages*", *indicateurs, indices...*

4 - Synthèses, analyses publications de références, éventuellement multisources:::

5 - Valorisation, communication *site internet dédié, séminaire, conférence...*

### 19. Moyens humains et financiers mobilisés pour l'enquête

Les enquêtes sont réalisées avec les moyens suivants :

- au SSP, l'équipe mobilisée représentera ½ ETP de catégorie A et ½ ETP de catégorie B
- en Srise : nombre d'agents Srise variable selon les régions, les caractéristiques de l'élevage de la région, compter au maximum en tout 2 ETP.

Le budget enquêteur est estimé à 200 000 euros au maximum.

#### Procédures particulières :

**Questions sensibles** (enquêtes auprès des personnes) : sans objet

**Études d'impact** (enquêtes auprès des entreprises) : sans objet

## Enquête Recensement de la conchyliculture

### 1. Intitulé de l'enquête

Recensement de la conchyliculture 2013

### 2. Service producteur

Ministère de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche, de la ruralité et de l'aménagement du territoire (MAAPRAT)

Partenariat entre :

3. Service de la statistique et de la prospective (SSP) ;
4. Bureau des statistiques de la pêche et de l'aquaculture (BSPA) de la Direction des Pêches maritimes et de l'aquaculture (DPMA).

### 3. Service réalisant la collecte

Les services régionaux d'information statistique et économique concernés (SRISE) des directions régionales de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt.

### 4. Historique de l'enquête

Le secteur conchylicole a fait l'objet d'un recensement en 2002, ayant permis à la fois une estimation de la production française métropolitaine de coquillages et une étude approfondie des modes d'élevage et des structures d'exploitations. Depuis, ces données ont été mises à jour par une enquête annuelle par courrier réalisée par le BSPA, portant sur les productions (en volume, en valeur depuis 2009), sur l'emploi, sur les surfaces et longueurs des parcs d'élevage.

### 5. Bilan d'exécution de l'enquête et des résultats produits

Un Agreste primeur « L'huître : perle de l'élevage conchylicole » N° 126 de mai 2003 et un Agreste Cahiers Conchyliculture N° 1 de février 2005.

### 6. Objectifs généraux de l'enquête – Principaux thèmes abordés

L'objectif du nouveau recensement est de confirmer le niveau de production, d'actualiser les données structurelles sur les élevages et de faire un point sur un secteur touché par les surmortalités de naissain depuis 2008 et par la tempête Xynthia en 2010.

Les principaux thèmes abordés sont :

5. statut des entreprises conchylicoles,
6. main-d'œuvre, qualification des exploitants,
7. modes de gestion,
8. superficies exploitées sur le domaine maritime et sur le domaine privé,
9. bâtiments, équipements et matériels utilisés pour l'élevage conchylicole,
10. pratiques d'élevage et sorties de coquillages (estimation de la production par espèce et selon les régions).

### 7. Origine de la demande (règlement communautaire, demande ministérielle, débat public...) et utilisateurs potentiels des résultats

La demande émane de la Direction des pêches maritimes et de l'aquaculture du Ministère de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche, de la ruralité et de l'aménagement du territoire.

Sont également intéressés, par l'utilisation des résultats, les organisations professionnelles et les partenaires scientifiques de la DPMA : Laboratoire d'Economie et de management de l'Université de Nantes (LEMNA), Institut français de la recherche pour l'exploitation de la mer (IFREMER).

Le règlement (CE) N°762/2008 du Parlement Européen et du Conseil du 9 juillet 2008 est entré en vigueur en 2009, en remplacement du précédent, et porte sur la communication de statistiques de

production par espèce et technique d'élevage, de structure des entreprises conchylicoles. Ce recensement doit permettre de répondre à ce règlement.

De plus, le règlement (CE) N°199/2008 du Conseil du 25 Février 2008 a élargi la collecte de données économiques au secteur de l'aquaculture. Cette collecte est faite par échantillonnage s'appuyant sur une segmentation et stratification de la population que le recensement doit permettre d'établir précisément.

### **8. Place dans le dispositif statistique déjà existant sur le même sujet ; apport à la connaissance du domaine par rapport à d'autres sources déjà disponibles (enquêtes ou fichiers administratifs)**

C'est le deuxième recensement sur le secteur.

Aucun fichier administratif actuellement ne peut fournir ce type d'information sur le secteur conchylicole.

Par ailleurs, une enquête annuelle labellisée, par courrier, est conduite par le BSPA. Elle porte sur les productions vendues, en volume et en valeur, par espèce et par technique d'élevage pour les coquillages adultes et juvéniles, sur les quantités de naissains captées dans le milieu naturel. Elle porte aussi sur l'emploi, sur les surfaces et longueurs exploitées par espèce et par technique d'élevage tous les trois ans. Elle est réalisée sur la base du recensement de 2002, le BSPA faisant évoluer la liste des entreprises à enquêter, notamment à partir du fichier des concessionnaires du Domaine Publique Maritime. Le taux de réponse à l'enquête est d'environ 60 %. Ce nouveau recensement permettra de mettre à jour ces données et de constituer une nouvelle base des unités actives.

### **9. Insertion dans un système d'information**

Un recensement toutes les décennies.

### **10. Cible de l'enquête**

En 2002, 3750 entreprises conchylicoles avaient été enquêtées. En 2013, compte tenu d'une part, des problèmes rencontrés par ce secteur et d'autre part, par l'élargissement du champ aux algues et aux crevettes (élargissement demandé par la DPMA pour répondre au règlement européen), environ 3 500 entreprises devraient être enquêtées.

### **11. Champ de l'enquête (secteurs d'activité, taille de l'unité enquêtée ; catégories de ménages ou d'individus ; etc.)**

L'unité enquêtée est l'entreprise conchylicole définie comme unité de production et de gestion par son activité d'élevage et/ou de vente au stade de la consommation de coquillages. Les entreprises réalisant une activité de production entrent dans le champ du recensement même s'il s'agit d'une activité secondaire.

Le champ de l'enquête est réduit par un seuil d'activité : en 2002, il s'agissait des ventes de coquillages supérieures ou égales à 2 tonnes sur la dernière année ou à une tonne pour les palourdes ; en 2013, le seuil reste à définir. Les espèces suivantes font partie du champ de l'enquête :

11. Huîtres plates ;
12. Huîtres creuses ;
13. Moules *edulis* ;
14. Moules *galloprovincialis* ;
15. Coques ;
16. Palourdes (*Ruditapes*) ;
17. Autres coquillages (coquilles Saint-Jacques, palourdes diverses, praires, tellines...) ;
18. Algues (*Undaria*, *Asparagopsis*...) ;
19. Crevettes pénéides.

### **12. Champ géographique de l'enquête**

Les unités recensées sont réparties sur la presque totalité du littoral métropolitain. Les DOM ne sont pas concernés par ce recensement, il n'y a pas de culture de coquillages significative et les élevages de crustacés ont fait l'objet d'un recensement en 2009.

### 13. Bases de sondage, échantillonnage

La liste des unités à enquêter doit être exhaustive. Elle sera établie par le BSPA et fournie au SSP à partir de la base utilisée lors du dernier recensement mise à jour d'une part par l'enquête courrier de la DPMA et d'autre part par la mise en concordance avec le fichier des nouvelles concessions (fichier détenu par les affaires maritimes) et le répertoire SIRENE. Elle sera enrichie par le fichier des agréments sanitaires accordés aux entreprises qui conditionnent les coquillages destinés à être vendus au stade de la consommation.

Enfin, les cas résiduels seront traités par le SSP, par une pré-enquête sur le terrain à l'automne 2012, de manière à disposer au final d'une liste exhaustive d'entreprises. Les services déconcentrés du SSP devront interroger les directions régionales et/ou départementales des affaires maritimes et éventuellement compléter leur recherche en téléphonant à quelques entreprises pour vérifier qu'elles entrent dans le champ du recensement.

### 14. Mode de collecte

Collecte par interview en face à face par enquêteur.

### 15. Date (même approximative) et périodicité de la collecte

La collecte sera réalisée, par visite d'enquêteur, au 2<sup>e</sup> trimestre 2013 : 15 avril 2013 - 30 juin 2013. Elle sera coordonnée pour partie par le SSP à Toulouse et par les SRISE des directions régionales de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt.

### 16. Contraintes imposées à l'enquêté

Durée moyenne d'enquête : 1h30mn. Dans les cas les plus complexes, l'interview ne devrait pas dépasser 2h30mn. Les tests permettront de vérifier ce point.

### 17. Instances de concertation (comitologie) : comité scientifique, de concertation, d'orientation, de pilotage, de suivi... :

- Un comité de pilotage est constitué des services du MAAPRAT (DPMA et SSP). C'est l'organe de suivi et de décision.
- Un comité des utilisateurs est créé. Il regroupe les membres du comité de pilotage, la direction des affaires maritimes (DAM) du Ministère de l'Écologie, du Développement durable, des Transports et du Logement, le LEMNA, l'IFREMER et les organisations professionnelles : le Comité national de la conchyliculture (CNC) et un représentant de chaque comité régional de la conchyliculture (CRC). Ce comité permet de faire le point sur les besoins d'informations et de vérifier que le projet d'enquête y répond correctement.
- Un groupe de travail comprenant les membres du comité de pilotage et des représentants des services déconcentrés du SSP sera en appui de la chef de projet du SSP.

### 18. Exploitation et diffusion des résultats

Les données individuelles seront stockées dans une base sécurisée au SSP ainsi qu'à la DPMA au seul Bureau des statistiques de la pêche et de l'aquaculture. Les données agrégées seront diffusées sur le site "Agreste".

Des données agrégées permettront, pour la partie « conchyliculture », de répondre aux demandes de statistiques du règlement européen (CE) N°762/2008 et de renseigner les pages « Aquaculture » dans la revue Graph Agri sous la responsabilité du BSPA.

Type de diffusion envisagée selon la codification *	Période de diffusion envisagée	Niveau géographique envisagé pour les résultats (France entière ou métropole seule, régions, départements)	Remarques
3	1er semestre 2014	Métropole	4 pages
2	Fin 2014	Métropole + Régions	Série de tableaux sur site Agreste

\* type de diffusion

1 - Alimentation de processus aval *comptes nationaux, Eurostat, bases multisources...*

2- Données détaillées, *bases de données, fichiers détail tout public ou public spécifique (chercheurs, collectivités...)...*

3 - Chiffres clés, principaux résultats "*4 pages*", *indicateurs, indices...*

4 - Synthèses, analyses publications de références, éventuellement multisources:::

5 - Valorisation, communication *site internet dédié, séminaire, conférence...*

La DPMA, avec un partenaire, complètera la diffusion par un dossier d'étude.

### **19. Moyens humains et financiers mobilisés pour l'enquête**

Une chef de projet au SSP Toulouse responsable du recensement. Pour la collecte, les 11 services déconcentrés littoraux seront mis à contribution ainsi que leur réseau d'enquêteurs. Le budget global prévisionnel est de 650 000 euros.

## Enquête sur les chaînes de valeur mondiales

### 1. Intitulé de l'enquête

**Enquête sur les chaînes de valeur mondiales** (intitulé provisoire)

### 2. Service producteur

Insee, Direction des Statistiques d'Entreprises, Département des synthèses sectorielles

### 3. Service réalisant la collecte

Insee, Service de statistiques nationales d'entreprises (SSNE) de la direction régionale de Basse-Normandie

### 4. Historique de l'enquête

L'enquête est nouvelle.

Au niveau européen, elle prolonge, de manière largement renouvelée, celle élaborée en 2007 sous l'égide d'Eurostat, intitulée International sourcing (IS). En France, cette dernière avait inspiré l'« enquête sur les stratégies d'internationalisation » (ESI), réalisée à titre expérimental un an plus tard sur un nombre limité de secteurs.

### 5. Bilan d'exécution de l'enquête et des résultats produits

Sans objet.

### 6. Objectifs généraux de l'enquête – Principaux thèmes abordés

Les « chaînes de valeur mondiales » recouvrent la fragmentation des processus de production mise en œuvre à l'échelle planétaire.

L'enquête cherche à mettre en évidence le processus de fragmentation de la chaîne de production développé par les entreprises et qui les conduit à externaliser en France ou à l'étranger des tâches ou travaux réalisés jusque-là de façon interne. Elle couvre l'ensemble des activités externalisées par les entreprises, sur le territoire national comme à l'étranger.

Sur un plan opérationnel, l'enquête est préparée au niveau européen. Elle consiste à collecter auprès des unités légales établies en France des informations sur le type d'activités externalisées (cœur de métiers, fonctions support), sur leur forme (filialisation, recours à un prestataire) et sur leur localisation (France, pays ou zones à l'étranger).

Les unités légales (têtes de groupe, filiales ou entreprises indépendantes) seraient également questionnées sur les évolutions constatées sur la période 2009-2011 et sur l'impact en termes d'emploi, ainsi que sur les motivations et les obstacles rencontrés.

Les informations sont demandées sur une base détaillée : une liste de 11 fonctions susceptibles d'être externalisées a été arrêtée au niveau européen et le monde a été divisé en 12 zones ou pays (y compris la France).

Des tests sont en cours dans le cadre de l'ESSnet européen. Ils visent à faire remonter à nos partenaires les difficultés que peut poser une telle enquête – concernant la stratégie d'interrogation et la finesse de l'information accessible notamment – de manière à améliorer le questionnaire de l'enquête européenne à laquelle la France participerait en 2012.

### 7. Origine de la demande (règlement communautaire, demande ministérielle, débat public...) et utilisateurs potentiels des résultats

Le projet s'inscrit dans le programme européen MEETS (objectifs 1 et 3) de connaissance de nouveaux domaines et de production efficace de statistiques sur les entreprises. Préparée au niveau européen, l'enquête sera réalisée en 2012 de façon simultanée par les pays de l'Union Européenne qui seront volontaires. La commission, en tant que commanditaire, est particulièrement intéressée par les résultats de l'enquête.

De manière générale, la mondialisation est un sujet important du débat social, qui appelle analyses et études économiques. L'OMC et l'OCDE s'y intéressent tout particulièrement de manière à fournir aux acteurs politiques des éléments d'éclairage.

**8. Place dans le dispositif statistique déjà existant sur le même sujet ; apport à la connaissance du domaine par rapport à d'autres sources déjà disponibles** (enquêtes ou fichiers administratifs)

L'enquête mobilisera le fichier des liaisons financières (Lifi). Par rapport à l'enquête annuelle Ofats (également européenne) qui ne porte que sur les filiales à l'étranger des têtes de groupe français, et fournit des données de cadrage quantitatives semi-agrégées de positionnement par pays et secteur (CA, Effectifs...), l'enquête CVM aborde des aspects plus qualitatifs de l'externalisation en s'intéressant à la décomposition par fonction et aux motifs d'externalisation, avec une focale plus large, incluant les différentes formes d'externalisation y compris les fournisseurs externes (français ou étrangers).

**9. Insertion dans un système d'information**

*Voir ci dessus*

**10. Cible de l'enquête**

Au niveau européen, les entités ciblées par l'enquête sont les unités légales dont les effectifs dépassent une certaine taille et relevant du champ sectoriel ci-dessous. En France, avec des UL de plus de 50 personnes, l'enquête devrait porter sur 8 000 entités sur un total de 24 400.

**11. Champ de l'enquête** (secteurs d'activité, taille de l'unité enquêtée, etc.)

L'enquête couvrira les secteurs non agricoles et non financiers principalement marchands, soit les sections B à N hors section K (dans la nomenclature NACE rév 2.). Elle s'intéresse aux unités de plus de 50 personnes.

**12. Champ géographique de l'enquête**

Le champ géographique est la France entière

**13. Bases de sondage, échantillonnage**

L'échantillon sera stratifié par activité économique et taille, et appartenance ou non à un groupe. Le seuil d'exhaustivité devrait être de 250 salariés. L'échantillon comprendrait ainsi de l'ordre de 8000 unités de plus de 50 salariés. Il pourra être revu en fonction des résultats des tests.

**14. Mode de collecte**

Le mode privilégié sera la collecte par Internet. Dans des cas particuliers, l'envoi de questionnaire papier n'est pas à exclure.

**15. Date (même approximative) et périodicité de la collecte**

L'enquête est aperiodique et il n'est pas prévu à ce jour de la renouveler. La période de collecte envisagée est juin 2012 - octobre 2012.

**16. Contraintes imposées à l'enquête**

Le questionnaire sera arrêté en tenant compte des résultats des tests y compris sur le temps de réponse de manière à calibrer la charge de l'enquête. Le projet européen en cours de test peut en effet apparaître relativement long en l'état actuel, notamment pour les entreprises fortement impliquées dans les chaînes de valeur mondiales.

**17. Instances de concertation (comitologie) : comité scientifique, de concertation, d'orientation, de pilotage, de suivi... :**

Un comité de concertation va être mis en place. Seront sollicités des représentants de groupes, des organisations professionnelles (MEDEF, organisations syndicales), d'entreprises et des utilisateurs (universitaires spécialistes de la mondialisation, CEPII, Banque de France, DGTrésor,...)

Comme pour toute enquête, un comité de pilotage opérationnel sera mis en place pour la réalisation effective des différentes opérations de l'enquête (collecte, apurement, redressement...)

**18. Exploitation et diffusion des résultats**

Un Insee Première et un Insee résultats sont prévus pour l'été 2013. Les résultats seront également fournis à Eurostat pour avril 2013 et feront l'objet de publications européennes.

**19. Moyens humains et financiers mobilisés pour l'enquête**

Les ressources mobilisées sont évaluées de la façon suivante :  
(en ETP)

	<b>A</b>	<b>B</b>	<b>C</b>
<b>préparation du test</b>	0,3		
<b>test</b>	0,3	0,3	
<b>préparation de l'enquête et traitements post-collecte</b>	2		
<b>collecte</b>		4	3

Deux demandes de subvention à Eurostat ont été formulées pour :

- les opérations de test du questionnaire dans le cadre d'un ESSnet européen
- l'enquête proprement dite.

## Enquête BDREP, et l'Ineris

### 1. Service demandeur

Insee - Direction des statistiques d'entreprises.

### 2. Organisme détenteur des données demandées

La Direction générale de la prévention des risques (DGPR) du Ministère de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement (MEDDTL) est maître d'ouvrage de la gestion de la base administrative BDREP, et l'Ineris (Institut national de l'environnement industriel et des risques) est maître d'œuvre. Ce dernier est un établissement public à caractère industriel et commercial placé sous la tutelle du MEDDTL.

### 3. Nature des données demandées

Les données issues de la base administrative BDREP sont demandées. Cette base existe dans le cadre réglementaire défini par la directive IPPC (Directive 2008/1/CE du Parlement européen et du Conseil du 15 janvier 2008 relative à la prévention et à la réduction intégrées de la pollution), la convention Aarhus et le protocole PRTR (Registre européen des rejets et transferts de polluants). Cette base fournit pour les grosses installations industrielles et les élevages soumis à la directive IPPC des informations sur l'activité et le type d'installation, et les émissions dans l'eau, dans le sol et dans l'air dont les Gaz à effet de serre (GES) ainsi que la production et le traitement de déchets dangereux et non dangereux. C'est le MEDDTL qui assure la gestion et la diffusion de ces données environnementales.

### 4. Objectifs généraux des traitements prévus avec les données demandées

Dans le cadre de la réflexion pour alléger la charge de réponse des entreprises, cette base est demandée pour étudier la possibilité de réduire au moins en partie le questionnement de certaines enquêtes réalisées à la DSE de l'Insee sur les thèmes de l'énergie et de l'environnement (et en particulier l'enquête annuelle sur les consommations d'énergie dans l'industrie - EACEI - et l'enquête déchets).

### 5. Nature des travaux statistiques prévus

Nous souhaitons comparer les données fournies par les entreprises dans la BDREP avec les données obtenues dans les enquêtes réalisées à la DSE sur les thèmes de l'énergie et de l'environnement, et en particulier l'EACEI et l'enquête déchets.

### 6. Place dans le dispositif statistique existant sur le même sujet

Suite aux analyses qui seront menées sur le fichier, les résultats obtenus nous permettront de décider un éventuel allègement des enquêtes existantes.

### 7. Périodicité de la transmission

Pour l'étude comparative, nous demandons les bases 2007, 2008 et 2009 et des données annuelles dans le cas où la conclusion de l'étude serait positive

### 8. Diffusion des résultats

Pas de diffusion externe des résultats prévue pour l'étude comparative. Cependant, ses résultats feront l'objet de notes internes à l'Insee.

Néant.